



Lyon, le 27 mai 2026

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

L'assemblée nationale a donc rejeté ces dispositifs dont nous demandons l'abandon et qui ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves en situation de handicap bien au contraire.

Les PAS n'ont désormais plus aucune légitimité.

Nous vous demandons donc lors des prochaines opérations de carte scolaire du mois de juin d'abandonner la mise en place des PAS et, dans un contexte de suppression massive de postes d'enseignants par le gouvernement, d'utiliser les 39 postes dévolus à ces dispositifs dans notre département pour ouvrir des classes, créer des postes de remplaçants ou d'enseignants spécialisés intervenant directement auprès des élèves en situation de handicap ou en difficulté.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur l'inspecteur d'académie l'expression de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale du Rhône